

**CONDITIONS PARTICULIERES V01/01/2024**  
**Offre fibre débit garanti ou fibre noire ou sur Lambda (Longueur d'onde)**

1 - Objet :

Adeli fourni une distribution basé sur des circuits passifs (Lambda), fibre noire ou à débit garanti directement connecté au centre de notre réseau mis à disposition du client aux conditions définies sur le bon de commande signé.

2 - Documents contractuels

Les présentes conditions particulières ainsi que le bon de commande composent le contrat signé entre Adeli et le client. Ils seront édités en double exemplaire. Un exemplaire de ces documents sera remis au Client et signifiera son bon pour accord et exécution.

Toute modification du contrat (conditions générales ou bon de commande) sera notifiée par un avenant signé entre les deux parties.

3 - Durée et renouvellement du contrat

Le contrat prend effet à la date de signature du bon de commande pour la durée choisie par le Client avec un minimum de 12 mois. Il sera renouvelé pour la même durée, par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée par l'une ou l'autre des partie, par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux mois avant la date d'échéance.

4 - Résiliation anticipée

Lorsque le client annule ou résilie un service avant la date d'échéance, pour quelle que raison que ce soit, il s'engage à régler les services qui deviendront éligibles à la date de résiliation.

5 - Engagement d Adeli

Adeli s'engage à mettre en œuvre les services commandés par le Client dans les délais définis à la signature. Adeli s'engage à œuvrer pour que ces services soient maintenus en continuité, pour que tout problème technique soit résolu le plus rapidement possible.

Le niveau de redondance est optionnel, et nous fournissons une GTR de 4H en HO/JO.

(Garantie de Temps de Réparation)

Les services sont analysés mensuellement.

La disponibilité est calculée comme suit :

$$A_i = \frac{MTTF}{MTTF + MTTR} = \frac{MTTF}{MTBF}$$

où le [MTTF](#) est le temps moyen de fonctionnement entre pannes, le [MTTR](#) est le temps moyen jusqu'à réparation (temps de réparation + temps d'attente entre la panne et le début de la réparation) et le [MTBF](#) est le temps moyen entre pannes.

En cas de non respect par Adeli de la disponibilité du circuit, le Client pourra bénéficier de crédit de service suivants :

Les crédits de service se calculent comme suit :

Disponibilité du service internet:

Taux de disponibilité par mois calendaire	Niveau de crédit de service
99,7% $\leq$ D<99,9%	5,00%
99,5% $\leq$ D<99,7%	10,00%
99% $\leq$ D<99,5%	20,00%
90% $\leq$ D<99%	30,00%

Débit garanti, Burst, Latence

Le débit garanti est celui qui est commandé, il est bidirectionnel et global sur votre port.

Notre garantie s'arrête aux portes de notre réseau, à savoir

Délai de réponse de la passerelle < 4ms pour les débits sur Fibre noire ou Lambda.

Dans le cas de débit garanti, le temps de réponse de la passerelle est <20ms.

Le burst est limité à la vitesse de synchronisation de votre port 10Mbits/s, 100Mbits/s, 1Gb/s, ou 10Gbits/s

En cas de souscription d'un débit livré au 95<sup>e</sup> centile, l'unique limite physique est celle du(des) port(s) livré(s). Sur la base de mesures de débit à la seconde, rapportées au maximum à la minute, la valeur est la plus haute mesure restante une fois enlevé les 5% les plus importantes.

Soit sur un mois, un minimum de 43200 mesures sont réalisées et la 2160 plus grande valeur est utilisée.

## 6 - Tarifs et facturation

Les tarifs sont ceux décrits sur le bon de commande, ils sont notifiés hors taxes (HT). Tout retard de paiement entraînera des pénalités de recouvrement.

En cas de défaut de paiement prolongé au delà de 30 jours après la date de recouvrement, Adeli se garde le droit de suspendre les services jusqu'à paiement complet des factures dues. Le Client ne pourra alors demander aucune pénalité suite à ces suspensions.

## 7 - Résiliation

Outre les cas particuliers déjà définis par les présentes conditions, l'une ou l'autre des parties pourra résilier de plein droit le contrat en cas de manquement par l'autre partie à l'une de ses obligations essentielles et ce après notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 8 - Confidentialité

Les deux parties s'engagent, durant toute la période du contrat et une année au delà, à respecter la confidentialité des données fournies et mises à disposition.

Cependant, Adeli pourra fournir des informations aux autorités compétentes si ces autorités en font la demande justifiée. Le Client ne pourra alors se retourner contre Adeli.

## 9 - Force majeure

L'exécution du présent contrat pourra être suspendu en cas de force majeure définies comme suit : inondations, tempête, foudre, séisme, conflits armés, coupures d'alimentations électriques de plus de 72 h (soixante douze heures), actes de toutes entités nationales, régionales ou locales, administrations ou collectivités rendant les services d'Adeli impossibles à maintenir.

Chacune des parties pourra demander la modification du contrat afin de rendre à nouveau les services possibles, si nécessaire.

En cas de persistance de l'évènement, les parties pourront résilier le contrat avec préavis de 15 jours (quinze jours) par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 10 - Responsabilité et assurances

Adeli assure une obligation de service dans le cadre du contrat. Sa responsabilité en cas de dommages suite à une faute devra être prouvée par le Client. Adeli ne s'engage en aucune façon sur le contenu des données du Client et sur les conséquences de l'utilisation de ces données par le Client vis à vis d'autres personnes morales ou physiques. Dans le cas où un doute apparaîtrait sur la légalité du contenu des données du Client vis à vis des lois française, Adeli se réserve le droit de suspendre les services, après avertissement au Client.

Le client s'engage à indemniser Adeli pour tous dégâts occasionnés par le matériel, le personnel, les clients ou tout visiteur envoyé par le Client dans les locaux d'Adeli. Le Client s'engage à souscrire à une assurance afin de pallier à tout dégât ou dommage de son fait ou du fait des personnes envoyées par lui.

Aucune partie ne sera responsable envers l'autre partie de tout dommage indirect notamment les pertes de revenus, de bénéfices, de fonds de commerce, d'économies anticipées, de données ou autre pertes purement économiques découlant de l'inexécution du présent Contrat. . Le Client ne pourra invoquer le présent article pour se soustraire à l'une quelconque de ses obligations de paiement dans le cadre du présent Contrat.

Sauf indication contraire dans le présent article, en aucun cas la responsabilité des parties ne pourra excéder :

deux fois les Charges payées au titre de ce Service pendant le mois précédant la réclamation ou, s'agissant du premier mois de la période de validité du Service concerné, deux fois le montant dû pour ce mois et ce, pour toute réclamation ou toute série de réclamations liées entre elles; et au titre de la responsabilité cumulée sur toute période de douze (12) mois, le montant total réellement payé par le Client au titre du Service pendant une telle période.

## 11 - Maintenance et interventions programmées

Adeli\* s'engage à notifier au moins 48 h à l'avance toute interruption programmée du service autre que fibre noire ou alimentation électrique qui sera notifié 15 jours à l'avance, La nature de cette interruption sera envoyé par courrier électronique adressé au contact technique du Client. De telles interruptions devront intervenir, sauf exception, entre 23.50 h et 07.00 h heure locale du jeudi au vendredi.

## 12 – Révision des prix.

Les prix seront fixes pendant toute la durée du contrat, sauf le prix du kw/h basé sur l'augmentation du tarif public électrique fournit par EDF. (Le tarif de base étant celui du 01/01/2020 soit 0,22 € du kwh)

Le coût annuel de l'hébergement et des services seront revus selon l'indice officiel Syntec comme suit :

$P_1 = P_0 \frac{S_1}{S_0}$	<ul style="list-style-type: none"> <li>* P1 = prix révisé</li> <li>* P0 = prix d'origine</li> <li>* S0 = indice SYNTEC publié à la date de la précédente révision (ou indice d'origine date de signature du contrat)</li> <li>* S1 = dernier indice SYNTEC publié à la date de révision.</li> </ul>
-----------------------------	---

## 13 – Accès

Dans le cadre d'une location de baie (ou ½ baie), Adeli\* fourni en standard deux badges nominatifs et personnels, pour chaque badge délivré, les informations suivantes sont nécessaires :

nom, prénom, adresse email, n° de tel mobile, photo, carte d'identité

Ces badges d'accès délivrent un accès permanent au portail et aux portes du datacenter, ainsi qu'aux salles pour lequel le client utilise un service ou loue une baie (ou ½ baie)

Les caméras vidéo détectent les mouvements et par conséquent enregistrent et stockent en deux endroits différents pour une durée de rétention de maximum 3 ans. La finalité de ces enregistrements est la surveillance et l'établissement de responsabilité des parties. Le responsable des enregistrement est Lionel Drevon joignable au 0478661185.

Un accès téléphonique prioritaire est accessible par téléphone au 04 27 46 20 20 ou au 08 99 49 00 91  
 Vous devez impérativement reporter par email tout incident à [noc@maxnod.com](mailto:noc@maxnod.com)

## 14 - Juridiction

Les parties déclarent leur intention de chercher une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de l'interprétation et de l'application du présent contrat.

En cas d'impossibilité d'accord amiable, les litiges seront soumis au Tribunal de Commerce de Lyon, auquel les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'utilisation du matériel ou des logiciels associés.

Les conditions générales sont applicables sauf mentions contraires ou spécifiques stipulées dans ces conditions particulières,

Ces conditions particulières font références au devis :

Le :

Société :

Représenté par :

En sa qualité de :

Signature :